

u/m/m

783601

14864  
R

## **ECOLEX TECHNOLOGIES**

**Société à responsabilité limitée**

**Au capital de 165.550 Euro**

**Siège Social : 115 Boulevard de la Millière 13011 Marseille transféré 142, Avenue des  
Paluds-ZI les Paluds-13400 AUBAGNE**

**RCS Marseille B 491 102 315**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU  
30 SEPTEMBRE 2011 CONTENANT LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU  
RESULTAT ET LA RESOLUTION DE L'AFFECTATION VOTEE ET LA DECISION DE  
TRANSFERT DE SIEGE**

Je soussigné Ian ALLISON, gérant de la Société ECOLEX TECHNOLOGIES, atteste et certifie qu'est reproduit ci-après l'intégralité des deuxième et quatrième résolutions de l'Assemblée Générale mixte approuvant les comptes clos le 31 mars 2011 contenant, respectivement, la proposition d'affectation du résultat et la résolution de l'affectation votée et la décision de transfert de siège.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale des Associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 153.236 Euro comme suit :

- à l'augmentation de la réserve légale à hauteur de 15.555 Euro pour la porter à 16.555 Euro.
- au crédit du compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » à hauteur de 137.681 Euro

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la Société.

Vote pour : 16.555 parts

Voix contre : 0 part

Abstention : 0 part

Cette résolution est adoptée

IA

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social dans les nouveaux locaux de la Société au 142, avenue des Paluds-ZI les Paluds-13400 Aubagne et de me modifier l'article IV des statuts qui sera ainsi rédigé « Le siège de la société est situé à : 142, avenue des Paluds-ZI les Paluds-13400 AUBAGNE ».

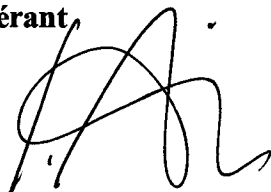
Vote pour : 16.555 parts

Voix contre : 0 part

Abstention : 0 part

Cette résolution est adoptée

**Monsieur Ian ALLISON**  
Gérant,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ian Allison', written over the printed name and title.